



Les différentes manières de donner à l'Église

Au Diocèse

Je donne

➤ **Au Denier**

<https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/denier.html>

➤ **Pour un projet**

<https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/projets-chantiers-diocesains.html>

Je donne également

➤ **Des offrandes de messe**

(en vous adressant à la maison paroissiale ou au correspondant de votre clocher, les messes sont célébrées sur notre paroisse)

➤ **Des legs**



A la Paroisse

Je donne en participant

➤ **A la quête**

➤ **Au casuel (baptême, mariage, funérailles)**

Depuis peu, je peux donner pour son fonctionnement !

Et obtenir un reçu fiscal si je le désire

→ Comment ?

2 possibilités :

➤ **Directement à partir du site du diocèse**

<https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/contributions-paroissiales.html>

➤ **En remplissant le bulletin ci-joint**

CONTRIBUTION PAROISSIALE



Je verse ma contribution pour la PAROISSE ST ANNE

Par chèque

- A l'ordre de : **ADG CP 40**
- A glisser dans une enveloppe

A l'adresse de la maison paroissiale
place de l'église- 38110 LA TOUR DU PIN

Je désire un reçu fiscal

oui

non

Vous recevrez en retour un reçu fiscal en février à joindre à votre déclaration de revenus

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Tel.....

Mail.....

« La vie matérielle de l'église est entre nos mains »

« ... que ce soit pour l'entretien, l'aménagement des locaux paroissiaux, les factures d'électricité, de chauffage, les assurances, les taxes et impôts divers, le fleurissement de l'Eglise ou les différentes activités pastorales. »